

01 64 98 80 07
www.milly-la-foret.fr

Milly-la-Forêt, le 21 juin 2022.

Objet : Convocation au Conseil Municipal du 28 juin 2022

Chère collègue, Cher collègue,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Mardi 28 juin 2022 à 20h30 en salle du Conseil

VOICI L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1- Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne pour le lieu d'accueil Enfants-Parents
- 2- Proposition d'octroi d'une subvention de 430 euros au collège Jean Rostand de Milly-la-Forêt
- 3- Octroi d'une subvention exceptionnelle aux deux écoles élémentaires de la Ville pour l'organisation d'un séjour « classe de mer »
- 4- Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial
- 5- Validation du projet d'établissement 2020-2022 du Square aux Enfants
- 6- Signature d'une convention partenariale entre le Parc naturel régional du Gâtinais français et la Ville de Milly-la-Forêt pour l'adhésion au service de conseil en énergie partagé
- 7- Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle boisée cadastrée H n°233
- 8- Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Milly-la-Forêt et le C.C.A.S
- 9- Composition du Comité Social Territorial
- 10- Recrutement d'agents contractuels
- 11- Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
- 12- Modification du tableau des emplois
- 13- Paiement d'une facture correspondant à une formation suivie par un élu
- 14- Formation des élus
- 15- Point d'information : Jugements du Tribunal administratif de Versailles relatifs au Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,
Patrice SAINARD.



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

- Décision du Maire en date du 04 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société SOIRS DE FETES pour le spectacle pyrotechnique le soir de la St Pierre de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 5 416.67 euros (cinq mille quatre cent seize euros et soixante-sept centimes)
- Décision du Maire en date du 04 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société MAURIAC SEBASTIEN pour les travaux supplémentaires de la façade principale de l'hôtel de ville ainsi que la mise en sécurité de la corniche de la Médiathèque pour un montant HT de 11 240 euros (onze mille deux cent quarante euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 04 avril 2022 – Sollicitation d'une subvention auprès du Département de l'Essonne, au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel 2022, pour l'opération de restauration de la Chapelle Saint Blaise des Simples, pour un montant HT de 44 305 euros (quarante-quatre mille trois cent cinq euros), soit 10% du coût global estimatif de l'opération représentant un montant HT de 443 053 euros (quatre-cent quarante-trois mille cinquante-trois euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 04 avril 2022 – Sollicitation d'une subvention auprès du Département de l'Essonne, au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel 2022, s'agissant du projet de maison des arts, pour un montant HT de 100 000 euros (cent mille euros), soit 13% du coût global estimatif de l'opération représentant un montant HT de 760 000 euros (sept-cent soixante mille euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 05 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société THERMO CLIM pour l'entretien de toutes les climatisations de la Mairie et des écoles dans l'année pour un montant HT de 7 157,75 euros (sept mille cent cinquante-sept euros et soixante-quinze centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 05 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société GIRARD COUVERTURE pour la reprise des zingueries sur Lucarne Fronton, l'ajout d'appui de fenêtre sur la Médiathèque et la prolongation d'échafaudage conformément aux travaux de l'hôtel de ville et de la Médiathèque pour un montant HT de 11 580 euros (onze mille cinq cent quatre-vingts euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 12 avril 2022 – Sollicitation d'une subvention auprès de la Région d'Île-de-France, au titre de l'Aide à la Restauration du Patrimoine Immobilier Protégé, s'agissant du projet de restauration de la Chapelle Saint Blaise des Simples, pour un montant HT de 88 611 euros (quatre-vingt-huit mille six cents onze euros), soit 20% du coût global estimatif de l'opération représentant un montant HT de 443 053 euros (quatre-cent quarante-trois mille cinquante-trois euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 19 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société AISI Pure player Infrastructure & Cybersécurité, d'un montant HT de 39 989 euros (trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros) concernant la reprise et le renouvellement de la sécurité réseau et antivirus de l'intégralité du système informatique de la ville de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 20 avril 2022 acceptant le devis de GEFA Géomètres experts, représenté par M. MANCA Luis, demeurant 22 avenue de Ganay à Milly-la-Forêt, pour la procédure de division de la parcelle cadastrée AI n° 138, propriété des consorts PERROT, d'un montant HT de 1050 euros (mille cinquante euros)
- Décision du Maire en date du 20 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société TPS pour la réalisation de 18 fosses d'arbres sur le boulevard du Maréchal Joffre à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 3 060 euros (trois mille soixante euros hors taxe)

- Décision du Maire en date du 21 avril 2022 – Acceptation du devis fourni par la société SATELIS pour la mission de contrôle technique des travaux de restauration des peintures de la Chapelle Saint Blaise à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 6325,00 euros (six mille trois cent vingt-cinq euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 28 avril 2022 – Attribution du marché « Location et maintenance de 11 copieurs pour les services communaux » à la société ESUS, 514 rue Jean Bertin, Pole 45 à SARAN (45770) pour la somme de 9 388.20 € concernant la location des machines en maintenance sur une durée de 1 an renouvelable 3 fois pour la location,
- Décision du Maire en date du 02 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société ENEDIS pour l'installation du tarif jaune dans le cadre des travaux d'isolation de l'école élémentaire Jean COCTEAU à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 3 740,26 euros (trois mille sept cent quarante euros et vingt-six centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 3 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société ANTHONY BOURGUIGNON, d'un montant de 2834 euros HT (deux mille huit cent trente quatre euros) pour la sonorisation de la 68^{ème} édition de la Fête Saint-Pierre de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 3 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société SAS SPAC SECURITE d'un montant de 2948 euros HT (deux mille neuf cent quarante-huit euros) pour le gardiennage de la 68^{ème} édition de la Fête Saint-Pierre de Milly-la-Forêt
- Décision du Maire en date du 03 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société DECO GARDEN pour l'achat, la plantation et l'arrosage des arbres des boulevards JOFFRE et FOCH pour un montant HT de 16 910,00 euros (seize mille neuf cent dix euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 06 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société LES BATISSEURS ESSONNIENS pour les travaux de remplacement du plafond détérioré dans le hall d'entrée du cimetière à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 4 305,00 euros (quatre mille trois cent cinq euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 6 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société STELENS, d'un montant HT de 7834,00 euros (sept mille huit cent trente quatre euros) pour la pose et la dépose des installations électriques destinées à la Foire Exposition de la Fête Saint-Pierre sur le boulevard du maréchal Lyautey
- Décision du Maire en date du 09 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société SCHNEIDER pour les travaux de couverture de mise en sécurité d'un rampant de toiture en tuiles plates côté rue Jean COCTEAU par filet de sécurité doublé pare gravats blanc à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 4 289,25 euros (quatre mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-cinq centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 11 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société QUALICONSULT SECURITE pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux de restauration de la chapelle Saint Blaise des Simples, pour un montant HT de 8 000,00 euros (huit mille euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 17 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société CECOTECH INGENIERIE pour la modification des flux de circulation du Boulevard Lyautey à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 9 200,00 euros (neuf mille deux cents euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 30 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société ARBRES & PAYSAGES pour la réalisation de l'étude sur les arbres à la charge de la commune de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 7 000,00 euros (sept mille euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 30 mai 2022 – Acceptation du devis fourni par la société C.B.P.MILLY pour les travaux de peinture intérieure de l'école maternelle Jean de la Fontaine à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 12 151,00 euros (douze mille cent cinquante et un euros hors taxe)

- Décision du Maire en date du 02 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société DIB pour l'achat d'un ordinateur APPLE et un moniteur pour le service communication pour un montant HT de 3 506 euros (trois mille cinq cent six euros)
- Décision du Maire en date du 03 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société VITRY Père et Fils pour les travaux de peinture intérieur de l'école élémentaire Julie DAUBIE à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 20 193,48 euros (vingt mille cent quatre-vingt-treize euros et quarante-huit centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 03 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société THERMO CLIM pour la fourniture, la pose et la mise en service d'une pompe à chaleur réversible pour la salle serveur du multi accueil à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 974,94 euros (deux mille neuf cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 07 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société HAZARD PERE & FILS pour les travaux de la cheminée de l'église notre dame à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 4 500,00 euros (quatre mille cinq cents euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 08 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société HAZARD PERE ET FILS pour la réfection d'un canal de Zing sur 6 mètres linéaire sur le bâtiment de la Marpa au 8 chemin St Laurent pour un montant HT de 5 300 euros (cinq mille trois cent euros)
- Décision du Maire en date du 09 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société MIRLOUP PAYSAGE pour les fournitures et la plantation de bambous à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 2 913,29 euros (deux mille neuf cent treize euros et vingt-neuf centimes hors taxe)
- Décision du Maire en date du 09 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société PHILEAS pour la mise en place d'une fibre optique entre le bâtiment de la mairie et le Square aux Enfants pour un montant HT de 2 865,00 euros (deux mille huit cent soixante-cinq euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 14 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société PLAFONDS DE PARIS pour la séparation d'un bureau de la mairie à Milly-la-Forêt pour un montant HT de 3 340,00 euros (trois mille trois cent quarante euros hors taxe)
- Décision du Maire en date du 14 juin 2022 – Acceptation du devis fourni par la société FAST - DOCAPOSTE pour la mise en place d'un parapheur concernant la signature électronique des bordereaux de dépenses et de recettes envoyés en trésorerie pour un montant HT de 2 630 euros (deux mille six cent trente)

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à
.....
pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal du.....**

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile